L’évaluation positive en maternelle

Comme le souligne les programmes du 26 mars 2015, « **l’école maternelle s’appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d’apprendre et de progresser** ».

A ce titre, l’école maternelle pratique une évaluation positive qui repose sur :

* une observation attentive de l’enseignant,
* une interprétation de ce que fait et dit l’enfant,
* une valorisation des réussites.

**DEUX ASPECTS :**

1. **Evaluation positive pour l’équipe pédagogique**

Il s’agit d’une demande institutionnelle.

*« A l’école maternelle, à compter de la rentrée 2016, deux nouveaux outils permettent d’assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves : le carnet de suivi des apprentissages (pour le pôle maternelle du Haut-Rhin : le carnet de mes réussites »), renseigné tout au long du cycle, et la synthèse des acquis de l’élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1* (Eduscol)

L’évaluation positive implique :

* + Des **observables communs et réfléchis en équipe** tout au long du cycle
	+ Un **changement des pratiques** : « observer est un acte professionnel qui permet l’évaluation des élèves en situation réelle et la régulation de la pratique d’enseignement ».
* Observer permet de voir et de comprendre
* Observer permet de repérer les besoins des élèves
* Observer permet de prévenir les difficultés
* Une **pratique régulière et/ou quotidienne des observations** (mais ce n’est pas une passation d’épreuves d’évaluations programmées sur la semaine et/ou sur la quinzaine)
* Une **pratique commune et des concertations régulières** (conseil de cycle) qui font état des acquis et des difficultés des enfants.
* Une **TRACE DES REUSSITES** (encore un rôle de l’enseignant !)
* **Sous une forme LIBRE** : le carnet de mes réussites constitue une information régulière des familles sur les activités et les habiletés de l’enfant.

Il faut une explication aux familles sur l’évolution des évaluations, ce qu’est un carnet de réussites, son fonctionnement, ses objectifs (Il convient de rassurer les familles)

* + **Sous une forme IMPOSEE** : La synthèse des acquis de la fin de l’école maternelle remplie en concertation avec les collègues du cycle et qui ne donne pas lieu à la passation préalable d’épreuves spécifiques (La synthèse n’est pas du seul ressort de l’enseignant de GS)
1. **Evaluation positive pour l’élève**

L’évaluation positive implique :

* Une **observation de l’élève en situation** (sachant que l’acte d’observer est inhérent au métier d’enseignant):
	+ à tout moment
	+ sur des temps informels
	+ sur des temps d’apprentissage
	+ sur des temps fixés dans l’emploi du temps (salle de jeux par exemple)
	+ **Un entretien de validation avec l’enfant pour verbaliser ses réussites et garder trace de celles-ci dans le carnet de mes réussites** (noter l’observable et le dater) et **annoncer les prochaines étapes** de la progression (mettre en chantier d’apprendre davantage et poser un écart)

La capacité d’interpréter des réponses d’enfants pour en faire un moteur d’apprentissage est une compétence professionnelle de l’enseignant.

Interpréter, **c’est évaluer positivement une activité cognitive, c’est déceler en quoi un enfant montre où il en est par rapports aux objectifs visés à l’école** (Mireille Brigaudiot).

* + **Poser un regard positif** **sur l’enfant** :
	+ être certain qu’il va réussir,
	+ donner de la valeur à toute production de l’enfant,
	+ valoriser tout progrès,
	+ proposer une évaluation qui fait réussir…

Conclusion :

Ce qui est fondamental c’est

« ***le regard d’intérêt que l’éducateur porte à l’enfant…»***

(Mireille Brigaudiot)

J.M.Schelcher, Janvier 2017